



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE GENERALE



Distr.
GENERALE

A/3158

2 août 1956

FRANÇAIS

ORIGINAL: ANGLAIS

Onzième session

Rapports de vérification des comptes concernant les dépenses effectuées par les institutions spécialisées au titre du Compte spécial de l'assistance technique

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
Note du Secrétaire général	1
<u>Annexe 1.</u> - Programme élargi d'assistance technique: état récapitulatif des crédits alloués aux organisations participantes, au 31 décembre 1955, établi d'après les comptes vérifiés par les commissaires aux comptes	3
<u>Annexe 2.</u> - Etat des crédits alloués à l'Organisation internationale du Travail au 31 décembre 1955	4
<u>Annexe 3.</u> - Etat des crédits alloués à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture au 31 décembre 1955	6
<u>Annexe 4.</u> - Etat des crédits alloués à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture au 31 décembre 1955	9
<u>Annexe 5.</u> - Etat des crédits alloués à l'Organisation de l'aviation civile internationale au 31 décembre 1955	11
<u>Annexe 6.</u> - Etat des crédits alloués à l'Organisation mondiale de la santé au 31 décembre 1955	14
<u>Annexe 7.</u> - Etat récapitulatif des recettes et des dépenses engagées pendant l'exercice terminé le 31 décembre 1955	16

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

1. En exécution des dispositions de la résolution 519 A (VI) de l'Assemblée générale adoptée le 12 janvier 1952, le Secrétaire général communique dans le présent document les rapports de vérification des comptes concernant les dépenses effectuées par les institutions spécialisées au titre du Compte spécial de l'assistance technique pendant l'exercice terminé le 31 décembre 1955. Le paragraphe 7 de la résolution a la teneur suivante:

"Invite les institutions spécialisées qui participent au Programme élargi d'assistance technique à donner, dans leur budget ordinaire, des indications sur leurs prévisions de dépenses touchant les fonds de l'assistance technique et à transmettre à l'Assemblée générale, pour examen et approbation, les rapports des commissaires aux comptes concernant les dépenses de fonds de l'assistance technique prélevés sur le Compte spécial, lorsque ces rapports auront été approuvés par la Conférence générale ou par toute autre autorité que l'acte constitutif de l'institution intéressée habilite à approuver ces rapports."

2. On trouvera annexé au présent document (annexe 1) un état récapitulatif des crédits du Programme élargi alloués aux organisations participantes, à la date du 31 décembre 1955, où sont présentés, sous une forme sommaire, les états vérifiés soumis par chacune des institutions spécialisées, et où figurent en outre des renseignements analogues touchant les opérations effectuées par l'ONU en sa qualité d'organisation participante.

3. Vérifiés et certifiés exacts, les états financiers des institutions apécialisées sont reproduits aux annexes 2 à 6; ils comprennent, pour chaque institution, l'état financier indiquant la situation des crédits qui lui ont été alloués, sous la forme prescrite par le Bureau de l'assistance technique, ainsi que l'attestation des vérificateurs extérieurs; à ces renseignements sont joints, dans certains cas, des extraits des rapports de vérification présentés à la Conférence générale de l'institution intéressée. Comme les années précédentes, les états détaillés communiqués par les institutions spécialisées et dont les états financiers font mention ne sont pas

reproduits dans le présent document; toutefois, ils ont été transmis au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

4. Les rapports relatifs à la vérification des comptes (exercice financier 1955) des institutions mentionnées ci-dessous ont été approuvés par la Conférence générale de chacune de ces institutions:

a) Organisation internationale du Travail (rapport approuvé le 23 juin 1956);

b) Organisation de l'aviation civile internationale (rapport approuvé le 16 juillet 1956);

c) Organisation mondiale de la santé (rapport approuvé le 17 mai 1956).

Les rapports de vérification des comptes de la FAO pour 1953 et 1954, qui n'avaient pas encore été approuvés au moment où ils ont été présentés à la dixième session de l'Assemblée générale, ont été approuvés à la huitième session de la Conférence de la FAO, en novembre 1955; le rapport de vérification pour 1955 n'a pas encore été approuvé et sera soumis à la Conférence de la FAO qui se réunira en 1957. Le

rapport de vérification de l'UNESCO pour 1954 a été approuvé à la quarante-deuxième session du Conseil exécutif de cette organisation, le 26 novembre 1955; le rapport pour 1955 sera soumis à l'approbation de la Conférence générale de l'UNESCO lors de sa neuvième session, qui se tiendra en novembre 1956.

5. Les états financiers vérifiés concernant les opérations effectuées par l'ONU en sa qualité d'organisation participante figurent dans les Rapports financiers et comptes pour l'exercice terminé le 31 décembre 1955 et dans les rapports du Comité des commissaires aux comptes¹. On trouvera aussi dans ce même document des états relatifs aux opérations du secrétariat du Bureau de l'assistance technique et à la situation du Compte spécial au 31 décembre 1955 (tableau J, p. 30).

6. Un état récapitulatif donnant le tableau complet des opérations financières relatives à l'ensemble du Programme élargi forme l'annexe 7.

¹Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, onzième session, Supplément No 6 (A/3124), 2ème partie, p. 37 à 57.

ANNEXE 1

Programme élargi d'assistance technique en vue du développement économique
des pays sous-développés

ETAT RECAPITULATIF DES CREDITS ALLOUES AUX ORGANISATIONS
PARTICIPANTES, AU 31 DECEMBRE 1955, ETABLI D'APRES LES
COMPTES VERIFIES PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(Dollars des Etats-Unis)

	<u>ONU</u> (Dollars)	<u>OIT</u> (Dollars)	<u>FAO</u> (Dollars)	<u>UNESCO</u> (Dollars)	<u>OACI</u> (Dollars)	<u>OMS</u> (Dollars)	<u>Totaux</u> (Dollars)
Excédent des crédits alloués sur les dépenses engagées au 31 décembre 1954, après reversement des économies réalisées sur les engagements de 1952	(127.633)	26.838	688.677	298.826	(28.229)	373.985	1.232.464
Crédits alloués en 1954 et reversés en 1955	(73.788)	(26.838)	(688.677)	(298.826)	(1.422)	(373.985)	(1.463.536)
Crédits alloués en 1955 (moins les ajustements de change correspondants)	8.219.031	2.775.923	8.065.164	3.910.969	1.059.742	4.868.661	28.899.490
Subvention imputée sur le budget ordinaire de l'ONU	1.779.600	-	-	-	-	-	1.779.600
Total des fonds disponibles	<u>9.797.210</u>	<u>2.775.923</u>	<u>8.065.164</u>	<u>3.910.969</u>	<u>1.030.091</u>	<u>4.868.661</u>	<u>30.448.018</u>
<u>A déduire:</u>							
Dépenses engagées en 1955 (non compris les dépenses locales à la charge des gouvernements):							
Coût des projets	6.375.381	2.310.072	6.147.416	2.703.728	852.443	3.797.639	22.186.679
Dépenses d'exécution indirectes	794.069	176.879	565.639	184.202	33.367	362.033	2.116.189
Dépenses d'administration	363.502	156.536	430.509	204.342	106.546	240.584	1.502.019
	<u>7.532.952</u>	<u>2.643.487</u>	<u>7.143.564</u>	<u>3.092.272</u>	<u>992.356</u>	<u>4.400.256</u>	<u>25.804.887</u>
Ajustements pour opérations de change (net)	-	(11.264)	13.618	7.839	2.165	11.493	23.851
	<u>7.532.952</u>	<u>2.632.223</u>	<u>7.157.182</u>	<u>3.100.111</u>	<u>994.521</u>	<u>4.411.749</u>	<u>25.828.738</u>
<u>Excédent des crédits alloués sur les dépenses engagées</u>	<u>2.264.258</u>	<u>143.700</u>	<u>907.982</u>	<u>810.858</u>	<u>35.570</u>	<u>456.912</u>	<u>4.619.280</u>
<u>A ajouter:</u>							
Economies réalisées lors du règlement des engagements d'exercices antérieurs	222.517	60.743	75.477	122.683	434	-	481.854
Recettes accessoires	39.765	2.650	51.546	13.697	2.814	1.548	112.020
	<u>262.282</u>	<u>63.393</u>	<u>127.023</u>	<u>136.380</u>	<u>3.248</u>	<u>1.548</u>	<u>593.874</u>
<u>A ajouter:</u>							
Versements au titre des dépenses locales - trop-perçu:							
Reçu (net) et à recevoir	287.351	159.491	373.973	135.407	64.241	274.242	1.294.705
Moins: Engagements à imputer sur ce poste	283.891	118.797	365.930	135.407	59.075	188.844	1.151.944
	<u>3.460</u>	<u>40.694</u>	<u>8.043</u>	<u>-</u>	<u>5.166</u>	<u>85.398</u>	<u>142.761</u>
<u>Soldes au 31 décembre 1955, d'après les comptes certifiés exacts</u>	<u>2.530.000</u>	<u>247.787</u>	<u>1.043.048</u>	<u>947.238</u>	<u>43.984</u>	<u>543.858</u>	<u>5.355.915</u>
Les soldes se décomposent comme suit:							
Encaisse et disponible en banque	1.237.888	438.941	1.302.029	464.588	121.599	617.929	4.182.974
Fraction non utilisée des crédits alloués et des versements pour dépenses locales	3.370.524	349.026	984.528	1.216.027	90.399	778.155	6.788.659
Dépenses locales à la charge des gouvernements - à recouvrer	60.080	40.813	97.621	32.119	13.690	51.951	296.274
Sommes à recevoir, avances, etc.	158.714	213.234	244.474	106.557	47.768	44.060	814.807
	<u>4.827.206</u>	<u>1.042.014</u>	<u>2.628.652</u>	<u>1.819.291</u>	<u>273.456</u>	<u>1.492.095</u>	<u>12.082.714</u>
<u>A déduire:</u>							
Engagements non réglés - 1955	2.163.643	628.105	1.254.636	705.355	162.533	867.067	5.781.339
Engagements non réglés d'exercices antérieurs	-	154.458	130.500	96.221	-	49.795	430.974
Sommes à payer; créanciers divers .	133.563	11.664	200.468	70.477	66.939	31.375	514.486
	<u>2.297.206</u>	<u>794.227</u>	<u>1.585.604</u>	<u>872.053</u>	<u>229.472</u>	<u>948.237</u>	<u>6.726.799</u>
	<u>2.530.000</u>	<u>247.787</u>	<u>1.043.048</u>	<u>947.238</u>	<u>43.984</u>	<u>543.858</u>	<u>5.355.915</u>

A N N E X E 2

**Programme élargi d'assistance technique en vue du développement économique
des pays sous-développés**

ETAT DES CREDITS ALLOUES A L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL
AU 31 DECEMBRE 1955

(Dollars des Etats-Unis)

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Solde au 31 décembre 1954.....		34.324,59
<u>A déduire: Sommes faisant retour au Compte spécial:</u>		
Versements au titre des dépenses locales - trop-perçu, 1954.....	7.487,09	
Excédent des crédits alloués et des autres recettes sur les dépenses engagées en 1954: fraction à rembourser.....	-	7.487,09
Solde reporté sur l'exercice 1955.....		26.837,50
Part des contributions et autres fonds alloués à l'OIT en 1955 (moins les ajustements de change correspondants, 5.277,86 dollars).....		2.749.085,03
		<u>2.775.922,53</u>
Dépenses engagées en 1955 (non compris les dépenses locales de subsistance à la charge des gouvernements):		
Coût des projets (tableau A).....	2.310.071,97	
Dépenses d'exécution indirectes (tableau B).....	176.878,52	
Dépenses d'administration centrale (tableau C).....	156.536,13	
	<u>2.643.486,62</u>	
Ajustements de change (net).....	(11.264,43)	2.632.222,19
<u>Excédent des crédits alloués, etc., sur les dépenses engagées.....</u>		<u>143.700,34</u>
<u>A ajouter: Versements au titre des dépenses locales de subsistance - trop-perçu:</u>		
Reçu et à recevoir.....	159.490,80	
Moins: Engagements à imputer sur ce poste.....	118.797,19	
		<u>40.693,61</u>
<u>Solde au 31 décembre 1955.....</u>		<u>184.393,95</u>
Le solde se décompose comme suit:		
En caisse, en banque et en transit.....	438.941,20	
Fraction non utilisée des crédits alloués et des versements au titre des dépenses locales.....	349.026,59	
Dépenses locales à la charge des gouvernements - complément à recouvrer..	40.812,59	
Sommes à recevoir, avances, dépôts, etc.	<u>213.234,34</u>	1.042.014,72
<u>A déduire:</u>		
Engagements non réglés - 1955.....	628.105,72	
Engagements non réglés - exercices antérieurs.....	154.458,11	
Sommes à payer.....	11.663,78	
	<u>Dollars</u>	
Recettes accessoires à reverser au Compte spécial:		
Intérêts.....	407,01	
Economies réalisées lors du règlement des engagements d'exercices antérieurs.....	60.743,21	
Autres recettes.....	<u>2.242,94</u>	857.620,77
		<u>184.393,95</u>

Certifié exact:

Le Chef du Service comptable:
(Signé) D. W. STACEY

Le Trésorier et Contrôleur financier:
(Signé) F. H. WHEELER

ATTESTATION DE VERIFICATION

Les états financiers relatifs au montant net des crédits alloués à l'Organisation internationale du Travail, au titre du Programme élargi d'assistance technique en vue du développement économique des pays sous-développés, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1955 ont été vérifiés conformément aux instructions du soussigné. Tous les renseignements et explications nécessaires ont été recueillis et le soussigné certifie, à la suite de cette vérification, qu'à son avis l'état ci-dessus et les tableaux annexes relatifs au coût des projets, aux dépenses d'exécution indirectes et aux dépenses d'administration sont exacts, sous réserve des observations formulées dans son rapport.

Le Commissaire aux comptes:
(Signé) Uno BRUNSKOG

28 mars 1956.

EXTRAIT DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA VERIFICATION DES OPERATIONS EFFECTUEES PAR L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL AU TITRE DU PROGRAMME ELARGI D'ASSISTANCE TECHNIQUE PENDANT L'EXERCICE FINANCIER 1955

1. J'ai certifié l'exactitude de l'état des crédits alloués à l'Organisation internationale du Travail, au 31 décembre 1955, sur le Compte spécial de l'assistance technique.

2. En examinant les comptes, j'ai noté que le montant des engagements non réglés relatifs aux bourses de perfectionnement s'établissait au 31 décembre 1955 à 464.000 dollars. J'ai passé en revue les comptes correspondants et je n'ai aucune objection à formuler à leur sujet en vertu du règlement du Bureau de l'assistance technique actuellement en vigueur.

3. L'importance des engagements non réglés semble due aux difficultés d'ordre pratique qu'entraîne l'octroi de bourses de perfectionnement et dont je donnerai ci-après un exemple:

En 1953, deux bourses de perfectionnement ont été accordées. En raison de difficultés de toutes sortes, les boursiers n'ont commencé leurs travaux qu'à la fin de décembre 1955, si bien que leurs bourses viennent à expiration fin juin 1956. Les frais de voyage aller et retour par avion et le montant des indemnités versées aux boursiers jusqu'à la fin de 1955 ont été imputés sur les engagements non réglés de 1953. Les indemnités versées à compter du 1er janvier 1956 seront inscrites au compte d'un nouveau projet qui doit être exécuté dans le même pays en 1956. Ces retards sont dus à des circonstances indépendantes de la volonté de l'OIT.

4. Si les engagements de dépenses dont il est question ci-dessus sont autorisés par le règlement du Bureau de l'assistance technique et n'ont pu être réglés pour des raisons d'ordre pratique, ils provoquent néanmoins, sur le plan financier, l'immobilisation d'une partie des fonds du programme. Il serait peut-être bon que le Bureau de l'assistance technique revoie la question afin de déterminer si une modification éventuelle de son règlement ne permettrait pas de résoudre les difficultés d'ordre pratique que soulève sur ce plan l'exécution du programme et, en même temps, de réduire dans une certaine mesure le montant des engagements non réglés.

5. Les dépenses des services d'exécution et les dépenses d'administration représentent au total 12,2 pour 100 des dépenses engagées. Pour l'exercice financier 1954, le chiffre correspondant était de 13 pour 100.

Le Commissaire aux comptes:
(Signé) Uno BRUNSKOG

29 mars 1956.

**Programme élargi d'assistance technique en vue du développement économique
des pays sous-développés**

ETAT DES CREDITS ALLOUES A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE AU 31 DECEMBRE 1955

(Dollars des Etats-Unis)

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Solde au 31 décembre 1954.....		719.201,87
<u>A déduire: Sommes faisant retour au Compte spécial:</u>		
Versements pour dépenses locales - trop-perçu, 1954.....	30.524,69	
Excédent des crédits alloués et des autres recettes sur les dépenses engagées en 1954: fraction à rembourser.....	165.952,18	196.476,87
Solde reporté sur l'exercice 1955.....		522.725,00
Part des contributions et autres fonds alloués à la FAO en 1955 (moins les ajustements de change correspondants, 20.255,88 dollars).....		7.542.438,86
		<u>8.065.163,86</u>
Dépenses engagées en 1955 (non compris les dépenses locales de subsistance à la charge des gouvernements):		
Coût des projets (tableau A).....	6.147.415,63	
Dépenses d'exécution indirectes (tableau B).....	565.638,86	
Dépenses d'administration centrale (tableau C).....	430.509,47	
	<u>7.143.563,96</u>	
Ajustements de change (net).....	13.618,05	7.157.182,01
<u>Excédent des crédits alloués, etc., sur les dépenses engagées.....</u>		907.981,85
<u>A ajouter: Versements au titre des dépenses locales de subsistance - trop-perçu:</u>		
Reçu et à recevoir.....	373.973,59	
Moins: Engagements à imputer sur ce poste.....	365.930,51	8.043,08
Solde au 31 décembre 1955.....		<u>916.024,93</u>
Le solde se décompose comme suit:		
En caisse, en banque et en transit.....	1.302.029,15	
Fraction non utilisée des crédits alloués et des versements au titre des dépenses locales.....	984.527,65	
Dépenses locales à la charge des gouvernements - complément à recouvrer..	97.621,17	
Sommes à recevoir, avances, dépôts, etc.	244.473,76	2.628.651,73
<u>A déduire:</u>		
Engagements non réglés - 1955.....	1.254.635,90	
Engagements non réglés - exercices antérieurs.....	130.499,57	
Sommes à payer.....	200.468,21	
	<u>Dollars</u>	
Recettes accessoires à reverser au Compte spécial:		
Intérêts.....	3.107,21	
Economies réalisées lors du règlement des engagements d'exercices antérieurs.....	75.477,33	
Autres recettes.....	48.438,58	127.023,12
		<u>1.712.626,80</u>
		<u>916.024,93</u>

Le Chef du Service financier:
(Signé) W. K. MUDIE

Le Directeur général par intérim:
(Signé) Herbert BROADLEY

J'ai examiné l'état ci-dessus. J'ai obtenu tous les renseignements et toutes les explications que j'ai demandés et je certifie, à la suite de la vérification à laquelle j'ai procédé, qu'à mon avis l'état ci-dessus et les tableaux annexes relatifs au coût des projets, aux dépenses d'exécution indirectes et aux dépenses d'administration sont exacts.

Le Commissaire aux comptes
(Contrôleur et Vérificateur général des comptes
de Grande-Bretagne)
(Signé) F. N. TRIBE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'ETAT DES CREDITS
ALLOUES A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
AU 31 DECEMBRE 1955

1. La troisième partie des comptes de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (pour l'exercice financier 1955) a été signée le 29 mars 1956 et m'a ensuite été présentée pour vérification. Elle se compose de l'état des crédits d'assistance technique alloués à cette organisation, ainsi que des tableaux annexes donnant le détail des dépenses d'exécution et d'administration. L'état des crédits est présenté sous une forme nouvelle, que le Bureau de l'assistance technique jugeait en principe acceptable au moment où les comptes ont été arrêtés. Il diffère sur certains points de détail d'un modèle révisé que le BAT a prescrit dans un mémorandum du 30 mars 1956 pour les organisations participantes qui, à cette date, n'avaient pas encore mis au point leurs états financiers pour 1955. Le tableau A annexé à l'état financier indique cette année le coût direct des projets pour chaque pays, ce qui est autorisé par le Manuel financier du BAT.

2. J'ai vérifié les comptes en même temps que ceux du programme ordinaire de la FAO et en suivant les mêmes principes (voir plus haut). Conformément aux accords passés entre le Bureau de l'assistance technique et le Comité mixte des commissaires aux comptes des Nations Unies, j'ai envoyé au BAT, en même temps qu'un exemplaire de la présente partie de mon rapport, une copie certifiée conforme de l'état des comptes de l'assistance technique et des tableaux annexes.

3. L'état des comptes montre que l'excédent des crédits alloués par le BAT sur les dépenses engagées en 1955, autres que les dépenses locales de subsistance, s'est élevé à 907.981,85 dollars, ou, en d'autres termes, que 11,26 pour 100 des sommes mises à la disposition de la FAO n'ont pas été dépensées. Il n'a toutefois pas été tenu compte, pour le calcul de cet excédent, des engagements contractuels (définis ci-après) au 31 décembre 1955.

4. Au paragraphe 4 de mon rapport sur la deuxième partie des comptes de l'Organisation pour 1954, j'ai mentionné que la fraction non utilisée des crédits mis à la disposition des organisations participantes en 1954 leur serait de nouveau allouée dans la mesure où elles en auraient besoin pour régler le prix de fournitures et de matériel commandés en 1954 et non encore livrés au 31 décembre, à condition que les crédits relatifs à ces dépenses aient été inscrits aux budgets de ces organisations pour 1954. En ce qui concerne l'exercice financier 1955, le Bureau de l'assistance technique a décidé, à sa trente-deuxième session (mars 1955), que les fonds non utilisés détenus par les organisations participantes au 31 décembre seraient reversés au Compte spécial, mais qu'une fraction suffisante de ces fonds, calculés en fonction de leur montant définitif après vérification des comptes, serait allouée de nouveau aux organisations pour leur permettre de faire face à leurs engagements contractuels fermes, c'est-à-dire de régler les commandes de fournitures et de matériel qu'elles auraient passées avant le 30 novembre, au titre du programme de la catégorie I prévu pour cette année, et qui n'auraient pas encore été livrées au 31 décembre 1955.

5. La FAO évalue ses engagements contractuels à 550.366 dollars au 31 décembre 1955, dont 298.525 dollars en monnaies généralement convertibles. Le montant des crédits alloués restant disponibles à cette date (907.982 dollars) dépassait sensiblement celui des engagements contractuels, mais il est peu probable que les crédits nécessaires pour couvrir ces engagements seront alloués de nouveau dans leur totalité. En effet, le solde excédentaire des crédits alloués, au 31 décembre 1955, ne comprenait que 118.997 dollars en monnaies généralement convertibles, le reste se composant surtout de contributions devant être affectées à certaines fins bien déterminées. A moins que ces contributions ne puissent être utilisées pour couvrir les engagements contractuels réglables en devises généralement convertibles, il semble que le complément de devises nécessaire à cette fin - soit 179.528 dollars - devra être pris sur les crédits alloués pour le programme de 1956.

Centres de formation financés à l'aide de la "contribution restreinte du Danemark": comptes non clos

6. Dans le courant de 1955, la FAO a fait une avance de 21.717 dollars et une autre de 28.956 dollars pour couvrir les dépenses locales prévues dans le cas de deux centres de formation créés au Danemark. Conformément à sa pratique habituelle, elle a prié les bénéficiaires de lui rendre compte de l'utilisation de ces crédits, avec reçus et autres pièces justificatives à l'appui, immédiatement après la fermeture de ces centres, en août et octobre 1955.

7. Mes adjoints ont noté en février 1956 qu'aucun de ces deux centres n'avait encore rendu de comptes à la FAO. J'ai appris récemment que l'Organisation a reçu par la suite des états de dépenses, mais qu'aucune pièce justificative n'a été fournie à l'appui, si bien qu'il n'a pas été possible d'inscrire ces dépenses dans les comptes de la FAO. Les sommes correspondantes figurent donc dans le montant indiqué à l'annexe 3 sous la rubrique "Sommes à recevoir, avances, dépôts, etc.", soit 244.473,76 dollars au 31 décembre 1955.

8. Il m'a été précisé que si les comptes qui ont été présentés n'étaient pas accompagnés des pièces justificatives voulues, la raison en est que le Gouvernement danois a conclu un arrangement direct à ce sujet avec le Bureau de l'assistance technique. Il semble qu'en vertu de cet arrangement les comptes et documents connexes relatifs aux cours de formation financés à l'aide de la "contribution restreinte" de ce gouvernement

devaient être examinés et vérifiés par le Gouvernement danois avant d'être transmis à l'organisation participante. J'ai appris que des arrangements analogues seraient appliqués pour les cours de formation qui auront lieu en 1956; toutefois, des états de dépenses provisoires seront communiqués chaque mois à la FAO.

Lutte antiacridienne: mission de la FAO en Iran; vente de véhicules

9. En examinant les comptes, j'ai constaté qu'une somme de 173.600 rials (2.315 dollars) provenant de la vente de deux véhicules effectuée en Iran à la fin de 1954 n'avait pas été portée sur les livres de comptes de l'Organisation. Il m'a été précisé que les véhicules en question avaient été fortement endommagés lors de l'exécution du programme de lutte antiacridienne et avaient donc été vendus aux enchères publiques avec l'autorisation du siège; le produit de la vente devait être utilisé pour financer la réparation d'autres véhicules de la mission et avait été confié au représentant responsable du Programme élargi en Iran.

10. Les recherches que j'ai effectuées par la suite m'ont appris que le titre de propriété de ces deux véhicules avait été transféré au Gouvernement iranien en juin 1954, l'équivalent de leur prix (1.500 dollars) devant servir uniquement à financer la réparation d'autres véhicules fournis par la FAO, et que le Gouvernement iranien avait vendu ces véhicules quelques mois plus tard. J'ai su récemment que le coût des réparations effectuées aux frais du Gouvernement iranien dépassait en fait le produit de la vente; ce gouvernement avait néanmoins viré le produit de la vente à l'Organisation en février 1956, afin qu'elle puisse s'en servir pour l'achat de nouveaux véhicules.

11. J'ai été informé que sur les 27 véhicules que la FAO avait fournis à la mission, 24 étaient encore utilisables en 1955. Il a été décidé dans le courant de cette même année de les vendre tous sur place et d'affecter le produit de la vente à l'achat de nouveaux véhicules. Jusqu'à présent, 10 d'entre eux ont été vendus par adjudication (janvier 1956), pour un prix total de 306.050 rials (4.080 dollars). A propos de cette transaction, j'ai attiré l'attention de l'Organisation sur le niveau relativement faible des prix obtenus et sur divers autres aspects de la vente qui, d'après les renseignements obtenus au siège, font apparaître certains défauts de la procédure employée pour la vente par adjudication. J'ai signalé que le contrôle financier serait plus facile si, à l'avenir, les documents concernant toute vente locale par adjudication d'une certaine importance étaient envoyés au siège pour y être examinés par le service de la vérification intérieure des comptes ou par mes adjoints. Il m'a été précisé, en réponse, que les véhicules avaient été vendus à faible prix non seulement parce qu'ils étaient en mauvais état, mais aussi parce qu'il s'agissait en grande partie de véhicules très peu recherchés localement. (Sur le plan des qualités et du prix de revient, ce genre de véhicule était considéré comme très satisfaisant pour la campagne antiacridienne, mais j'ai appris que l'on doit étudier la question des possibilités de revente avant de passer de nouvelles commandes.) J'ai d'autre part été informé que les méthodes appliquées au siège seraient adoptées partout où cela sera possible et qu'une copie des appels d'offres, une liste certifiée exacte des soumissions ainsi qu'une copie des acceptations seraient transmises au siège pour examen.

Versements à titre gracieux et articles passés par profits et pertes

12. J'ai examiné les circonstances dans lesquelles on a versé à titre gracieux une somme de 84 dollars en 1955 et passé par profits et pertes les articles, d'un montant total de 801 dollars, qui sont énumérés dans le rapport financier accompagnant les comptes de l'Organisation. Je n'ai aucune observation à présenter à leur sujet.

*

*

*

Je tiens à rendre hommage aux fonctionnaires de la FAO pour la collaboration qu'ils m'ont apportée pendant que je procédais à cette vérification.

Le Commissaire aux comptes
(Contrôleur et Vérificateur général des comptes
de Grande-Bretagne)
(Signé) F. N. TRIBE

29 mai 1956.

A N N E X E 4

**Programme élargi d'assistance technique en vue du développement économique
des pays sous-développés**

ETAT DES CREDITS ALLOUES A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE AU 31 DECEMBRE 1955

(Dollars des Etats-Unis)

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Solde au 31 décembre 1954.....		316.046
<u>A déduire:</u> Sommes faisant retour au Compte spécial:		
Versements au titre des dépenses locales - trop-perçu, 1954.....	17.220	
Excédent des crédits alloués et des autres recettes sur les dépenses engagées en 1954: fraction à rembourser.....	28.951	46.171
Solde reporté sur l'exercice 1955.....		<u>269.875</u>
Part des contributions et autres fonds alloués à l'UNESCO en 1955 (moins les ajustements de change correspondants, 6.393 dollars).....		<u>3.641.094</u>
		<u>3.910.969</u>
Dépenses engagées en 1955 (non compris les dépenses locales de subsistance à la charge des gouvernements):		
Coût des projets (tableau A).....	2.703.728	
Dépenses d'exécution indirectes (tableau B).....	184.202	
Dépenses d'administration centrale (tableau C).....	204.342	
	<u>3.092.272</u>	
Ajustements de change.....	7.839	<u>3.100.111</u>
Excédent des crédits alloués sur les dépenses engagées.....		810.858
<u>A ajouter:</u> Versements au titre des dépenses locales de subsistance - trop-perçu:		
Reçu et à recevoir.....	135.407	
Moins: Engagements à imputer sur ce poste.....	135.407	-
Solde au 31 décembre 1955.....		<u>810.858</u>
Le solde se décompose comme suit:		
En caisse, en banque et en transit.....	464.588	
Fraction non utilisée des crédits alloués.....	1.202.450	
Fraction non utilisée des versements au titre des dépenses locales.....	13.577	
Dépenses locales à la charge des gouvernements - complément à recouvrer..	32.119	
Sommes à recevoir, avances, dépôts, etc.	106.557	1.819.291
<u>A déduire:</u>		
Engagements non réglés - 1955.....	705.355	
Engagements non réglés - exercices antérieurs.....	96.221	
Engagements non réglés - dépenses locales.....	30.897	
Sommes à payer.....	39.437	
	<u>871.910</u>	
Recettes accessoires à reverser au Compte spécial:	<u>Dollars</u>	
Intérêts	162	
Economies réalisées lors du règlement des engagements d'exercices antérieurs.....	122.683	
Autres recettes.....	13.535	136.380
		<u>1.008.290</u>
Créanciers divers.....	143	<u>1.008.433</u>
		<u>810.858</u>
Certifié exact:		
<u>Le Contrôleur financier:</u> <u>(Signé) R. HARPER-SMITH</u>		<u>Le Directeur général:</u> <u>(Signé) Luther H. EVANS</u>

J'ai examiné l'état ci-dessus. J'ai obtenu tous les renseignements et toutes les explications que j'ai demandés et je certifie, à la suite de la vérification à laquelle j'ai procédé, qu'à mon avis l'état ci-dessus et les tableaux annexes relatifs au coût des projets, aux dépenses d'exécution indirectes et aux dépenses d'administration sont exacts.

Le Commissaire aux comptes
(Contrôleur et Vérificateur général des comptes de Grande-Bretagne)
(Signé) F. N. TRIBE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'ETAT DES CREDITS
ALLOUES A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE
AU 31 DECEMBRE 1955

L'état des crédits alloués est présenté sous une forme nouvelle que le Bureau de l'assistance technique jugeait en principe acceptable au moment où les comptes ont été arrêtés. Il diffère sur certains points de détail d'un modèle révisé que le Bureau a prescrit dans un mémorandum du 30 mars 1956 pour les organisations participantes qui, à cette date, n'avaient pas encore mis au point leurs états financiers pour 1955. Le tableau A annexé à l'état financier indique cette année le coût direct des projets pour chaque pays, ce qui est autorisé par le Manuel financier du BAT.

Les économies réalisées lors du règlement des engagements d'exercices antérieurs - soit 122.683 dollars qui font retour au Compte spécial - se décomposent comme suit: 32.495 dollars pour 1950-1951, 70.990 dollars pour 1953 et 19.198 dollars pour 1954. Le règlement des engagements de 1952 a laissé un solde de 257.326 dollars qui, ainsi que je l'ai indiqué au paragraphe 3 de mon dernier rapport, a été reversé au Compte spécial au 31 décembre 1954.

L'état financier indique également qu'au 31 décembre 1955 l'excédent des crédits alloués sur les dépenses engagées en 1955 atteignait 810.858 dollars, soit approximativement 20 pour 100 du total des crédits alloués pour cet exercice. Les principales raisons qui expliquent cet excédent sont les suivantes: d'une part, plus de 300 engagements de dépenses représentant au total 383.345 dollars ont été annulés au 31 décembre 1955 du fait que certains biens ou services n'avaient pas encore été reçus ou fournis à cette date; d'autre part, il n'a pas été possible d'utiliser pendant l'année certaines allocations exceptionnelles libellées en devises brésiliennes, tchécoslovaques et soviétiques, d'un montant total équivalant à 413.245 dollars.

Le Commissaire aux comptes
(Contrôleur et Vérificateur général des comptes de Grande-Bretagne)
(Signé) F. N. TRIBE

28 mai 1956.

ANNEXE 5

Programme élargi d'assistance technique en vue du développement économique
des pays sous-développés

ETAT DES CREDITS ALLOUES A L'ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
AU 31 DECEMBRE 1955

(Dollars des Etats-Unis)

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Solde au 31 décembre 1954.....		25.731*
<u>A déduire: Sommes faisant retour au Compte spécial:</u>		
Versements au titre des dépenses locales - trop-perçu, 1954.....	-	
Excédent des crédits alloués et des autres recettes sur les dépenses engagées en 1954: fraction à rembourser.....	2.498	2.498
Solde reporté sur l'exercice 1955.....		28.229*
Part des contributions et autres fonds alloués à l'OACI en 1955 (moins les ajustements de change correspondants, 2.099 dollars).....	1.059.742	
<u>A déduire: Retenue pour non-utilisation d'une allocation exceptionnelle en livres turques accordée en 1954.....</u>	<u>1.422</u>	1.058.320
Autres crédits:		
Intérêts.....	43	
Economies réalisées lors du règlement des engagements d'exercices antérieurs.....	434	
Recettes accessoires.....	2.771	3.248
		<u>1.033.339</u>
Dépenses engagées en 1955 (non compris les dépenses locales de subsistance à la charge des gouvernements):		
Coût des projets (tableau A).....	852.443	
Dépenses d'exécution indirectes (tableau B).....	33.367	
Dépenses d'administration centrale (tableau C).....	106.546	
	992.356	
Ajustements de change (net).....	2.165	994.521
<u>Excédent des crédits alloués, etc., sur les dépenses engagées.....</u>		38.818
<u>A ajouter: Versements au titre des dépenses locales de subsistance - trop-perçu:</u>		
Reçu et à recevoir.....	64.241	
Moins: Engagements à imputer sur ce poste.....	59.075	5.166
<u>Solde au 31 décembre 1955.....</u>		<u>43.984</u>
Le solde se décompose comme suit:		
En caisse, en banque et en transit.....	121.599	
Fraction non utilisée des crédits alloués et des versements au titre des dépenses locales.....	80.000	
Dépenses locales à la charge des gouvernements - complément à recouvrer.	5.166	
Sommes à recevoir, avances, dépôts, etc.....	47.768	254.533
<u>A déduire:</u>		
Engagements non réglés - 1955.....	162.533	
Engagements non réglés - exercices antérieurs.....	-	
Sommes à payer.....	48.016	
Créanciers divers.....	-	210.549
		<u>43.984</u>

*Découvert.

Certifié exact:
Le Chef de la Sous-Direction des finances:
(Signé) B. T. TWIGT

Approuvé:
Le Secrétaire général:
(Signé) C. LJUNGBERG

ATTESTATION DE VERIFICATION

L'état ci-dessus des crédits alloués à l'Organisation de l'aviation civile internationale au titre du Programme élargi d'assistance technique en vue du développement économique des pays sous-développés a été vérifié. J'ai recueilli tous les renseignements et explications nécessaires et je certifie, après cette vérification, que l'état et les tableaux annexes relatifs au coût des projets, aux dépenses d'exécution indirectes et aux dépenses d'administration sont conformes aux comptes de l'institution et, à mon avis, exacts.

Le Commissaire aux comptes:
(Signé) Watson SELLAR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES A L'ASSEMBLEE DE L'OACI SUR LA VERIFICATION DES COMPTES POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1955

1. Conformément au règlement financier du Bureau de l'assistance technique, un rapport séparé doit être établi pour chaque organisation participante, concernant la vérification des comptes relatifs à l'utilisation des fonds alloués sur le Compte spécial de l'assistance technique, qui est alimenté par les contributions volontaires que les gouvernements font en vue de favoriser le développement économique des pays sous-développés.

2. Les fonds alloués en 1955 à l'Organisation de l'aviation civile internationale se sont élevés au total à 1.058.320 dollars; en outre, l'Organisation a pu disposer de 3.248 dollars au titre de recettes accessoires. Une somme de 28.229 dollars représentant un excédent des dépenses engagées en 1954 a dû être imputée au départ sur les crédits alloués, si bien que l'OACI disposait, pour son programme de 1955, de ressources nettes atteignant 1.033.339 dollars.

3. Les engagements de dépenses se sont élevés au total à 994.521 dollars, dont 852.443 dollars représentant le coût des projets; une récapitulation de ces engagements par pays figure au tableau A annexé à l'état financier. Leur montant s'est accru de 200.000 dollars environ par rapport à l'exercice antérieur. Les dépenses d'administration ont augmenté légèrement, en raison surtout des frais de voyage au titre des congés dans les foyers; quant à l'augmentation des "dépenses d'exécution indirectes", elle est due au versement de l'indemnité dont il est question au paragraphe 5 du présent rapport.

4. Dans une de ses résolutions, l'Assemblée générale de l'ONU a demandé que les divers commissaires aux comptes des institutions participantes, lorsqu'ils vérifieraient les comptes desdites institutions:

a) S'assurent que les crédits de l'assistance technique étaient exclusivement affectés à des activités productives;

b) Veillent à ce que ces crédits ne soient jamais comptabilisés inutilement comme engagements non réglés.

Sur le premier point, je n'ai aucune observation particulière à présenter après vérification des comptes. Le montant des engagements non réglés s'est élevé à 162.533 dollars et se décomposait comme suit:

	<u>Dollars</u>
Bourses de perfectionnement.....	125.868
Dépenses d'exécution indirectes.....	32.072
Coût des projets.....	4.593
	<u>162.533</u>

Tous ces engagements étaient raisonnablement évalués et correctement comptabilisés.

5. L'Assemblée de l'OACI n'est pas responsable de la teneur du Manuel du BAT, qui contient des directives pour les organisations qui gèrent des fonds provenant du Compte spécial de l'assistance technique confié au Secrétaire général de l'ONU. Or, il convient de mentionner l'article 247 du Manuel parce qu'une copie du présent rapport doit être transmise à l'Assemblée générale de l'ONU. L'article en question stipule qu'en cas de décès, de blessures ou de maladie d'un fonctionnaire de l'assistance technique, une indemnité spéciale peut être versée lorsque:

a) Le décès, les blessures ou la maladie sont la conséquence directe de l'exercice de fonctions officielles au titre du programme d'assistance technique;

b) Le décès, les blessures ou la maladie sont la conséquence directe de la présence de l'intéressé, d'ordre de l'Organisation, dans une région présentant des risques spéciaux pour la santé ou pour la sécurité et sont la conséquence de ces risques; ou

c) Le décès, les blessures ou la maladie sont la conséquence directe d'un voyage effectué soit par un moyen de transport fourni par l'Organisation, soit aux frais ou d'ordre de l'Organisation, à l'occasion de l'exercice de fonctions officielles; toutefois, les dispositions du présent alinéa ne sont pas applicables aux cas où le transport par véhicule automobile privé n'a été approuvé ou autorisé par l'Organisation qu'à la demande du fonctionnaire et pour sa convenance personnelle.

En vertu de cet article, une indemnité de 28.500 dollars - soit trois années du traitement de base net, ainsi qu'il est prévu dans le Manuel - a été versée aux personnes à la charge d'un fonctionnaire de l'assistance technique qui est décédé en Afghanistan. Les faits sont les suivants: après avoir accompli plusieurs années de service à Montréal, un fonctionnaire de l'OACI ressortissant du Royaume-Uni a donné sa démission le 31 janvier 1951. Il a été engagé à nouveau le 30 avril 1951 pour des travaux d'assistance technique et envoyé en Iran. Avant de quitter Montréal, il a été reconnu physiquement apte à assumer ses fonctions. En mai 1955, il a été muté à Kaboul (Afghanistan) pour y occuper le poste de chef par intérim de la Mission d'assistance technique de l'OACI. Le 5 août 1955, il a consulté le chirurgien de l'Ambassade britannique au sujet de sa santé. Le 6 août, il a été opéré d'une appendicite gangreneuse aiguë datant de plusieurs jours, avec début de péritonite. Il est décédé deux jours plus tard. Après avoir consulté les rapports établis à son sujet, un médecin de Montréal a fait savoir à l'OACI qu'à son avis le décès était attribuable à une crise cardiaque ayant pour causes:

- a) L'infection de la région de l'appendice;
- b) L'épuisement physique du malade après l'opération;
- c) Les conditions climatiques défavorables (température extérieure, 41°; altitude, 1.800 m);
- d) Le fait qu'il avait fallu prendre des mesures improvisées pour pouvoir pratiquer cette opération;
- e) La fatigue mentale et physique découlant des circonstances particulières dans lesquelles le fonctionnaire en question avait dû remplir sa mission.

Dans ce même rapport, on relève également l'observation suivante:

"... Dans des conditions normales, au Canada ou en Angleterre, le taux de mortalité imputable à des cas analogues est négligeable, et il est fort probable qu'une personne de l'âge de M. Clarke, se trouvant dans les mêmes conditions de santé physique, aurait survécu sans difficulté à une opération de ce genre. Au Canada, la probabilité de décès pour une personne de l'âge de M. Clarke se trouvant dans le même état physique serait inférieure à 1 pour 100."

En vérifiant les comptes de l'OACI, j'ai pu m'assurer qu'avant d'autoriser le versement de l'indemnité l'Organisation a demandé l'avis de médecins et de juristes, et que le Comité chargé des questions d'indemnisation a étudié très soigneusement cette situation particulière; en outre, un échange de correspondance a eu lieu à ce sujet entre l'OACI et le Président-Directeur du BAT. Comme je l'ai mentionné plus haut, l'OACI n'est pas responsable de la teneur de l'article 247 du Manuel, mais le présent cas souligne: a) le caractère très général des termes de cet article; b) les conséquences d'un barème rigide.

6. Le Secrétaire général a présenté pour vérification un état des crédits alloués à l'Organisation de l'aviation civile internationale au 31 décembre 1955, ainsi que trois tableaux annexes. J'ai certifié qu'à mon avis l'état financier et les tableaux annexes étaient exacts.

7. Pour terminer, j'atteste une nouvelle fois que les comptes de l'OACI relatifs à l'utilisation des fonds de l'assistance technique ont été tenus d'une manière satisfaisante pendant toute l'année, et que le travail de vérification a été facilité par l'esprit de collaboration des fonctionnaires du Secrétariat.

Le Commissaire aux comptes:
(Signé) Watson SELLAR

17 février 1956.

ANNEXE 6

**Programme élargi d'assistance technique en vue du développement économique
des pays sous-développés**

ETAT DES CREDITS ALLOUES A L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE
AU 31 DECEMBRE 1955

(Dollars des Etats-Unis)

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Solde au 31 décembre 1954.....		388.218
<u>A déduire:</u> Sommes faisant retour au Compte spécial:		
Versement au titre des dépenses locales - trop-perçu, 1954.....	14.233	
Excédent des crédits alloués et des autres recettes sur les dépenses engagées en 1954: fraction à rembourser.....	19.889	34.122
		<u>354.096</u>
Part des contributions et autres fonds alloués à l'OMS en 1955 (moins les ajustements de change correspondants, 9.103 dollars).....		4.514.565
		<u>4.868.661</u>
Dépenses engagées en 1955 (non compris les dépenses locales de subsistance à la charge des gouvernements):		
Coût des projets (tableau A).....	3.797.639	
Dépenses d'exécution indirectes (tableau B).....	362.033	
Dépenses d'administration centrale (tableau C).....	240.584	
	<u>4.400.256</u>	
Ajustements de change (net).....	11.493	4.411.749
<u>Excédent des crédits alloués, etc., sur les dépenses engagées.....</u>		456.912
<u>A ajouter:</u> Versements au titre des dépenses locales de subsistance - trop-perçu:		
Reçu et à recevoir.....	274.242	
Moins: Engagements à imputer sur ce poste.....	188.844	85.398
<u>Solde au 31 décembre 1955.....</u>		<u>542.310</u>
Le solde se décompose comme suit:		
En caisse, en banque et en transit.....	617.929	
Fraction non utilisée des crédits alloués.....	674.313	
Fraction non utilisée des versements au titre des dépenses locales.....	103.842	
Dépenses locales à la charge des gouvernements - complément à recouvrer.	51.951	
Sommes à recevoir, avances, dépôts, etc.....	44.060	1.492.095
<u>A déduire:</u>		
Engagements non réglés - 1955.....	867.067	
Engagements non réglés - 1954.....	49.795	
	<u>Dollars</u>	
Sommes à payer: recettes accessoires à reverser au Compte spécial:		
Intérêts.....	428	
Autres recettes.....	1.120	1.548
Créanciers divers.....	31.375	949.785
		<u>542.310</u>

Certifié exact:

Le Chef de la Section des finances
et de la comptabilité:

(Signé) Ted L. SMITH

Le Directeur général adjoint
du Département des services
administratifs et financiers

(Signé) Milton P. SIEGEL

ATTESTATION DE VERIFICATION

Les états financiers relatifs aux crédits alloués à l'Organisation mondiale de la santé au titre du Programme élargi d'assistance technique en vue du développement économique des pays sous-développés, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1955, ont été vérifiés conformément aux instructions du soussigné. Tous les renseignements et toutes les explications nécessaires ont été obtenus et le soussigné certifie, à la suite de cette vérification, qu'à son avis l'état ci-dessus et les tableaux annexes relatifs au coût des projets, aux dépenses d'exécution indirectes et aux dépenses d'administration sont exacts, sous réserve des observations présentées dans son rapport.

Le Commissaire aux comptes:

(Signé) Uno BRUNSKOG

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA VERIFICATION DES OPERATIONS EFFECTUEES PAR L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE AU TITRE DU PROGRAMME ELARGI D'ASSISTANCE TECHNIQUE PENDANT L'EXERCICE FINANCIER 1955

1. J'ai certifié l'exactitude de l'état présenté par l'Organisation mondiale de la santé et indiquant le montant des crédits qui lui ont été alloués et des dépenses qu'elle a engagées en 1955 au titre du Programme élargi d'assistance technique en vue du développement économique, ainsi que le solde au 31 décembre 1955. J'ai vérifié ces comptes de la même façon que ceux du budget ordinaire de l'Organisation.

2. J'ai noté que pour répartir toutes les charges communes (autres que les dépenses relatives aux biens de capital et les frais de réception) entre le budget ordinaire et les fonds de l'assistance technique, l'OMS applique certains pourcentages déterminés en fonction des dépenses effectives des exercices antérieurs, telles qu'elles ressortent d'une comptabilisation détaillée. C'est là un système très pratique, administrativement simple, qui facilite en outre le travail de comptabilisation.

3. En décembre 1954, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulé l'observation ci-après, dont l'Assemblée générale de l'ONU a "pris acte":

" ... l'Assemblée générale voudra peut-être recommander que les divers commissaires aux comptes vérifient en fin d'exercice toutes les transactions opérées au titre du Programme afin ... de veiller à ce que ces crédits ne soient jamais comptabilisés inutilement comme engagements non liquidés ..."

Dans mon rapport de vérification pour 1954, j'ai signalé que des économies de 48.363 dollars avaient été réalisées lors du règlement des engagements de 1953 relatifs au Programme élargi d'assistance technique, et j'ai ajouté:

"Ces économies ont été réalisées au cours de l'exercice 1954 bien qu'à la fin de 1953 le Siège, se fondant sur les résultats de l'exercice précédent, ait déjà réduit de 10 pour 100 les chiffres comptables des engagements non réglés. Pour l'exercice suivant, les chiffres comptables des engagements non réglés au 31 décembre 1954 ont été réduits de 20 pour 100."

Cette réduction, fort justifiée à l'époque, était parfaitement conforme à l'observation du Comité consultatif. Les engagements non réglés relatifs aux bourses de perfectionnement accordées pendant l'exercice 1955 ont été réduits de 12,5 pour 100 en fin d'exercice, du fait que l'on applique des méthodes plus précises pour déterminer leur montant effectif.

4. A cet égard, il convient de rappeler que, d'après le règlement actuel de l'assistance technique, les engagements de dépenses relatifs aux bourses de perfectionnement datent du moment où l'on décide d'octroyer une bourse, même si les études ont en fait lieu pendant les exercices ultérieurs. Aussi le montant des dépenses engagées à ce titre et non réglées en fin d'exercice sera-t-il toujours assez important, malgré le délai de deux ans imposé pour le règlement des engagements. C'est ainsi que les engagements non réglés relatifs aux bourses de perfectionnement s'élevaient à 708.000 dollars environ à la fin de l'exercice 1955.

5. A la suite du vol d'une machine à écrire, une indemnité de 50 dollars a été accordée à un fonctionnaire dirigeant une équipe de travail dans un centre de formation et de lutte antituberculeuse. Cette machine à écrire lui appartenait en propre, mais elle était constamment utilisée par l'équipe, qui n'en avait pas d'autre.

6. Les dépenses des services d'exécution et les dépenses d'administration représentent 13,7 pour 100 du montant des engagements. Le chiffre correspondant, pour l'exercice 1954, était de 14,8 pour 100.

Le Commissaire aux comptes:

(Signé) Uno BRUNSKOG

27 mars 1956.

**Programme élargi d'assistance technique en vue du développement économique
des pays sous-développés**

ETAT RECAPITULATIF DES RECETTES ET DES DEPENSES ENGAGEES
PENDANT L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1955

(Dollars des Etats-Unis)

				Dollars
Solde au 31 décembre 1954				9. 127. 574
Contributions reçues en 1955				25. 331. 248
Subvention imputée sur le budget ordinaire de l'ONU				1. 779. 600
Economies réalisées en 1955 lors du règlement des engagements d'exercices antérieurs.....				506. 316
Recettes accessoires, ajustements de change, etc. (net).....				280. 481
Fonds fournis par les gouvernements pour les frais locaux (de subsistance des experts).....				1. 052. 940
				<u>38. 078. 159</u>
	<u>Coût des projets (Dollars)</u>	<u>Dépenses d'exécution indirectes (Dollars)</u>	<u>Dépenses d'adminis- tration centrale (Dollars)</u>	
<u>A déduire:</u>				
<u>Dépenses engagées:</u>				
ONU	6. 375. 381	794. 069	363. 502	7. 532. 952
OIT	2. 310. 072	176. 879	156. 536	2. 643. 487
FAO.....	6. 147. 416	565. 639	430. 509	7. 143. 564
UNESCO.....	2. 703. 728	184. 202	204. 342	3. 092. 272
OACI.....	852. 443	33. 367	106. 546	992. 356
OMS.....	3. 797. 639	362. 033	240. 584	4. 400. 256
	<u>22. 186. 679</u>	<u>2. 116. 189</u>	<u>1. 502. 019</u>	25. 804. 887
Secrétariat du BAT				1. 356. 084
Total des dépenses engagées.....				27. 160. 971
Indemnité de subsistance des experts imputable sur les fonds fournis par les gouvernements ...				1. 151. 944
Viré au Fonds de roulement et de réserve.....				3. 000. 000
				<u>31. 312. 915</u>
Solde au 31 décembre 1955				<u>6. 765. 244</u>
<u>Le solde se décompose comme suit:</u>				
En caisse.....				8. 667. 508
Placements				12. 508. 966
Sommes à recevoir, avances, dépôts, fonds en transit et services non encore utilisés.....				1. 442. 352
				<u>22. 618. 826</u>
			<u>Dollars</u>	
<u>A déduire:</u>				
Engagements non réglés - 1955			5. 858. 974	
Engagements non réglés - exercices antérieurs.....			430. 974	
Sommes à payer; créanciers divers			521. 992	
Sommes avancées par les gouvernements au titre des frais locaux de sub- sistance des experts, 1956			41. 642	
Fonds de roulement et de réserve.....			<u>9. 000. 000</u>	15. 853. 582
				<u>6. 765. 244</u>

Note. - Le solde au 31 décembre 1955 se décomposait comme suit:

Fonds non alloués du Compte spécial	1.309.990
Excédent des crédits alloués aux organisations participantes sur les dépenses engagées.....	4.619.280
Economies réalisées lors du règlement des engagements d'exercices antérieurs et recettes diverses des organisations participantes	593.874
Excédent des crédits alloués au secrétariat du BAT sur les dépenses engagées et recettes accessoires du BAT.....	96.582
Excédent, sur les dépenses à la charge des gouvernements, des fonds versés par les gouvernements pour les frais locaux de sub- sistance des experts	145.518
	<u>6.765.244</u>